

Rapport relatif à la présentation du budget 2017.

Après un travail rigoureux en collaboration avec les services communaux, le Collège communal a élaboré le présent budget.

Il est d'emblée à souligner que, bien qu'en boni, ce budget montre les prémices d'une situation qui se dégrade petit à petit au vu des nombreuses causes extérieures qui viennent impacter les finances locales.

Malgré ce contexte socio-économique morose, le Collège communal de Sambreville présente, **au niveau du service ordinaire**, un budget 2017 **en boni général de 2.719.381,38 €** (4.389.761,68 € au budget initial de 2016).

Le boni budgétaire s'élevait, après la dernière modification budgétaire de 2016 et compte tenu des adaptations au tableau de synthèse du budget 2016, à 3.244.087,50 €.

Cette différence s'explique essentiellement par la diminution de 1.145.251,48 € de la taxe additionnelle à l'IPP selon les dernières informations du fédéral (courrier du 28 octobre 2016).

Cette diminution du boni global résulte également de la prise en charge de dépenses des exercices antérieurs pour 280.932,79 € :

- 114.993,00 € de cotisation de responsabilisation pour 2016
- 125.000 € de non valeurs sur les taxes communales (notamment pour les prescriptions)
- 12.000 € arriérés de factures halte-garderie

D'autre part, ce boni global diminue par les prélèvements de 488.140,96 € effectués au service ordinaire pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Cela nous permet donc de diminuer les charges au service ordinaire dans les années futures.

Enfin, ce boni global est également influencé par **un résultat à l'exercice propre excédentaire de 244.367,63 €**.

Notons que le Collège communal a opté pour l'inscription du **crédit spécial de recette « tax shift »** autorisé par la circulaire budgétaire pour un montant de **110.627,23 €**. Ce crédit correspond au montant des effets du tax shift annoncé par le SPF finances dans son courrier du 16 décembre 2015 et permet ainsi de compenser en partie la diminution des recettes en matière d'additionnels communaux à l'IPP.

Rappelons que lors de **l'élaboration du budget 2016**, le collège communal avait porté les provisions à **3.507.709,42 €** afin d'assumer les dépenses futures influencées par un avenir parsemé d'incertitude quant à la taxe des additionnels communaux à l'IPP et quant à un contexte socio-économique peu favorable.

Afin de présenter un budget à l'équilibre tout en préservant les citoyens d'un accroissement des taxes et redevances communales, le Collège communal a fait le choix de puiser dans cette réserve.

Ce maintien d'une fiscalité stable exclut la taxe immondices pour laquelle les autorités communales sont tenues, pour simplifier, de facturer ce que la gestion de ces immondices coûte, en vertu du « coût-vérité ».

Le Collège communal a choisi l'utilisation des provisions pour risques et charges de manière raisonnée, **au budget 2017**, pour un montant de **547.977,52 €**, **correspondant à +/- 15% des provisions**, afin de prendre en charge :

- ⇒ l'augmentation de la dotation de la Zone de secours : 54.209,81 €
- ⇒ l'augmentation de la dotation de la Zone de police : 73.767,71 €
- ⇒ l'impact de l'indexation des salaires (en juillet 2016) : 220.000 €
- ⇒ l'impact du tax shift : 200.000 €

Le solde des provisions disponibles en 2017 s'élève donc à **2.959.731,90 €** pour faire face aux dépenses futures.

Avec le montant du boni général, au total, la commune dispose donc de **5.679.113,28 €** contre 8.015.896,07 € au budget initial 2016.

Ce résultat est évidemment la conséquence d'une gestion rigoureuse et d'un strict respect du plan de gestion auquel nous sommes soumis.

Reprenons, si vous le voulez bien, les différents postes des dépenses et des recettes pour en terminer par un point sur le service extraordinaire de ce budget.

Au sein des dépenses du service ordinaire, je vous propose d'analyser les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transfert et pour terminer, les dépenses de dettes.

Les dépenses de personnel sont en augmentation par rapport à 2016. En effet, la masse salariale subit une augmentation de 372.701,95 € en passant de 12.745.143,86 € au budget initial 2016 à 13.117.845,81 € en 2017. Les dépenses de personnel représentent 40,96 % des dépenses totales inscrites au budget contre 39,42 % au budget initial 2016.

Cette hausse s'explique, notamment, par le transfert vers la commune et donc la prise en charge de 3 employés du CPAS dans le cadre des synergies CPAS/Commune (120.000 €), par le remplacement de la Directrice financière (15.000 €) et par un gradué en finances (40.000 €).

Le Collège communal reste attentif à recruter lorsque cela est indispensable tout en veillant à solliciter toutes les aides à l'emploi disponibles (APE,...) afin de maintenir une masse salariale maîtrisée.

A noter qu'aucune indexation n'est prévue par rapport aux rémunérations de juillet 2016 comme le recommande la circulaire relative au budget 2017.

Cependant, les salaires avaient fait l'objet d'une indexation de 2 % à partir de juillet 2016 ; ce qui a donc impacté le budget 2017 de 220.000 € (année pleine) par rapport au budget initial 2016.

Les nominations de personnel se poursuivent au sein de notre Administration communale bien que certaines aient été postposées sans pour autant être abandonnées.

Les dépenses de fonctionnement devaient, quant à elles, être stabilisées selon les recommandations du Ministre. Par rapport au budget initial 2016, une légère hausse est prévue pour 40.284,91 €. En effet celles-ci passent de 4.321.500,69 € en 2016 (13,33 % des dépenses totales du budget) à 4.361.785,60 € en 2017 (13,62 %).

Les augmentations les plus significatives sont les suivantes :

- 15.000,00 Assurance RC
- 28.000,00 personnel article 60
- 25.000,00 repas scolaire (R=D)
- 20.000,00 vente passeport et CI (R=D)
- 65.000,00 parc ores (R=D)
- 10.000,00 prestations tiers espaces verts
- 2.100,00 loyer conservatoire tamines
- 2.200,00 indemnités théâtre
- 8.000,00 classe de dépaysement
- 25.000,00 externalisation gestion des déchets collectés en conteneurs par la régie
- 30.500,00 concert du nouvel an

Les dépenses de transferts sont en augmentation de 130.423,54 € par rapport au budget initial 2016. Ces dépenses passent de 10.884.063,16 € (33,58 % des dépenses totales du budget) en 2016 à 11.014.486,70 € en 2017 (34,39 %). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dotations pour les entités consolidées, à savoir : + 73.767,71 € pour la dotation de la zone de Police et + 54.209,81 € pour la dotation de la Zone de Secours. Par contre, la dotation du CPAS diminue de 52.571,30 € par rapport au budget 2016 (compensée par le transfert des 3 agents du CPAS vers l'A.C.)

Par ailleurs, suite aux réunions constructives avec les représentants des fabriques d'églises, l'intervention communale a diminué de 15.050,40 €. Notons également que la contribution au Bureau Economique de la Province de Namur est en augmentation de 54.600 €.

Les dépenses de dette sont, quant à elles, en augmentation de 313.528,82 € : on passe de 3.219.181,39 € en 2016 (9,93 % des dépenses totales) à 3.532.710,21 € en 2017 (11,03 % des dépenses totales).

Cette augmentation s'explique principalement par l'impact des charges d'emprunts des pompiers (avec recette correspondante) pour 243.257,05 € et par l'impact de la charge totale de la dette communale des emprunts 2016 et 2017 (70.271,77€).

Nous ne pourrions évidemment procéder à ces dépenses si nous n'avions d'autres part les recettes qui les compensent.

Je vous propose d'analyser les recettes de prestations, les recettes de transferts pour en terminer par les recettes de dettes.

Les recettes de prestations sont en baisse de 19.060,54 € ; on passe de 1.582.856,68 € en 2016 (4,83 % des recettes totales du budget) à 1.563.796,14 € en 2017 (4,85 %). Cette diminution peut s'expliquer essentiellement par la suppression de la recette de 2% des cotisations pensions pour 159.000 € inscrite en 2016.

Parallèlement, on retrouve l'inscription du crédit spécial de recette « tax shift » de 110.627,23 € auquel je faisais référence plus en amont.

Les recettes de transferts sont en diminution de 922.895,21 € ; on passe de 30.411.255,33 € en 2016 (92,75 % des recettes totales du budget) à 29.488.360,12 € en 2017 (91,36 %). Il s'agit essentiellement de la diminution de 1.145.251,48 € de la taxe additionnelle à l'IPP, conséquences des mesures prises par le Gouvernement fédéral.

Par ailleurs, les mouvements les plus significatifs sont les suivants :

- ⇒ + 145.495 € pour la taxe d'enlèvement des immondices (92,5 € pour un isolé – contre 80 € en 2016 & 125 € pour un ménage à partir 2 personnes – contre 110 € en 2016)
- ⇒ - 208.560 € de la SWDE pour l'occupation de voirie
- ⇒ + 151.495,35 € pour le fonds des communes
- ⇒ - 20.000 € pour la taxe de force motrice
- ⇒ + 95.930,92 € pour la taxe additionnelle au précompte immobilier
- ⇒ + 32.140,35 € pour la taxe additionnelle à la taxe automobile
- ⇒ - 65.000 € pour les recettes du parc ores
- ⇒ + 84.728,75 € pour les subsides APE (groupe cible & points APE)
- ⇒ + 74 500 € subside de la RW dans le cadre du projet « mieux vivre ensemble »
- ⇒ -53.000 € pour le pacte solidaire à la fonction publique

Les recettes de dettes sont en diminution de 4.980,86 € ; elles passent de 676.043,03 € en 2016 (2,06 % des recettes totales du budget) à 671.062,17 € en 2017 (2,08 %). Cette baisse provient de la diminution des intérêts créditeurs de 4.000 € et d'une diminution de 900 € du dividende de l'intercommunale d'électricité et de gaz.

La tutelle nous imposant un résultat général en équilibre, le Collège communal a opéré un savant arbitrage afin de présenter **un service extraordinaire** incluant un maximum d'investissements.

Ces investissements s'élèvent dès lors en 2017 à **12.960.461,49 €**. La priorité a, une fois encore, été donnée aux projets offrant un taux important de subsides. Subsides que le Collège communal est attentif à continuellement solliciter. C'est ainsi que 6.662.416,00 € des investissements seront subsidiés (quasiment 51,41 %). Le solde de 6.298.045,49 € représentant la part communale sera financé par 5.456.164,00 € d'emprunts et 841.881,49 € par prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire.

Étant sous plan de gestion, nos balises d'emprunts sont définies par le CRAC. Nous avons opté pour une balise pluriannuelle de 900€ par habitant pour la durée de la législature plutôt que 150€ par habitant par an.

Pour rappel, les investissements prévus par emprunt dans les budgets des entités consolidées doivent également être comptabilisés dans cette balise d'investissements de la commune.

Certains investissements peuvent cependant être repris hors balises comme les investissements productifs et de mise en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène.

Il apparaît que nous atteignons réellement 10,24 € par habitant en 2013 (les emprunts n'ayant pas été contractés), 164,76 € par habitant en 2014, 135,91 € en 2015 et 271,43 € en 2016 (compte tenu des projets reportés). Pour 2017, la balise pluriannuelle atteindra 757,95 € ce qui correspond à 84,22 % pour les 5 années de législature et 175.61€ par habitant pour l'année.

L'échelonnement de la balise est donc parfaitement respecté puisque nous sommes en dessous des 900 € autorisés.

Pour information, les emprunts totaux se chiffrent à 6.058.293,70 € pour la commune, le CPAS et la Zone de Secours soit, par habitant, un montant de 215,40 €. (5.456.164 € pour la commune, 222.129,70 € pour la zone de secours et 380.000 € pour le CPAS).

Les emprunts du CPAS représentent 13,51 € par habitant.

Les emprunts de la Zone de Secours représentent 7,90 € par habitant.

Quant aux emprunts de la commune, ils représentent un total de 193,99 € par habitant dont 39,79 € pour les emprunts productifs et de mise en conformité.

Le Collège communal a décidé de poursuivre sa politique d'investissements en faveur des citoyens même si l'entière des projets qu'il avait imaginés ne pourront malheureusement être concrétisés au vu du contexte économique, encore une fois de plus en plus défavorable aux pouvoirs locaux. Ceux-ci seront prioritairement axés sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie à Sambreville portée par un outil communal à l'efficacité optimisée.

Voici quelques-uns de ces investissements qui auront pour objectifs :

1. Une plus grande attractivité du territoire Sambrevillois ;

- en centres-villes : total 6.045.000 €

- **1.850.000 €** couvert par le FEDER à concurrence de 90 % pour finalisation du chantier Bon Grain
- **3.000.000 €** pour le Parc des Générations couvert à 90 % par les fonds FEDER
- **900.000 €** pour les travaux de la Grand place d'Auvelais
- **275.000 €** pour les travaux de voirie-égouttage impasse Botte à Auvelais (PIC 2017-2018)
- **20.000 €** pour l'étude de projet "Namur, province au fil de l'eau"

- **en périphérie** : total **3.360.000 €**

- **300.000 €** pour l'entretien des voiries
- **800.000 €** pour les travaux à l'Avenue du cimetière à Auvelais
- **50.000 €** pour l'endoscopie de voiries
- **700.000 €** pour la rénovation rue Sainte-Anne à Falisolle (PIC 2017-2018)
- **600.000 €** pour les travaux de voirie-égouttage rue d'Auvelais à Arsimont (PIC 2017-2018)
- **700.000 €** pour les travaux de voirie rue de la Chênée à Keumiée (50/50 avec Fleurus)
- **200.000 €** pour les emprises relatives aux travaux de réalisation de dispositifs de rétention d'eau rue du Palton à Arsimont
- **10.000 €** de quote-part des travaux pour les abris de bus

2. Des infrastructures communales sécurisées, accueillantes et accessibles (théâtre compris) : **2.676.180 €**

- **25.000 €** pour la mise en conformité incendie des établissements scolaires
- **11.500 €** pour l'aménagement du bar à la salle des fêtes de Velaine
- **5.000 €** pour les travaux du mur de rétention à la régie de propreté
- **300.000 €** pour l'aménagement des écoles – modules classes pour l'extension de l'école de Keumiée
- **9.680 €** pour le remplacement de la porte d'entrée du Forem
- **100.000 €** pour la rénovation et l'aménagement de la salle Ledoux en réfectoire
- **150.000 €** pour le plan piscine
- **55.000 €** pour l'aménagement des aires de jeux
- **1.000.000 €** pour l'aménagement et remise aux normes du théâtre – suite

- **100.000 €** pour les travaux de remplacement des châssis de l'IDEF et l'ONE
- **70.000 €** pour les travaux de remplacement des chaudières dans les bâtiments communaux
- **50.000,00 €** pour l'entretien des bâtiments communaux
- **800.000 €** pour la rénovation de l'école de Moignelée dans le cadre du PPT (programme prioritaire de travaux)

Enfin, des **Investissement divers** : **879.281,49 €**

3. Une optimisation du fonctionnement des services communaux via l'actualisation des matériels informatique, roulant, technique et logistique utiles à l'accroissement de l'efficacité du service rendu à la population pour **332.410 €** ;
4. Pour une sécurisation accrue du territoire et de sa population via avec
 - l'amélioration de l'éclairage public (**30.000 €**)
 - l'aménagement de dispositifs de ralentissement des véhicules dans diverses rues (**25.000 €**)
 - l'aménagement des sentiers PMR (**20.000 €**)
 - la dépollution des bâtiments de la feutrerie (**16.000 €**)
5. Pour des investissements relatifs aux cimetières : **113.000,00 €** ;
6. Pour l'aménagement des espaces publics :
 - **40.000 €** pour les espaces verts
 - **20.000 €** pour l'achat de plantes et d'arbres
7. Pour la propreté :
 - **20.000 €** pour l'acquisition de gluttons
 - **44.000 €** pour l'acquisition de poubelles
8. Pour une politique socio-culturelle:
 - **12.500 €** pour la création d'une régie de quartier

9. Pour un recours réaffirmé au principe de budget participatif avec l'entretien des lieux de culte et de laïcité et l'amélioration des infrastructures sportives: **180.000 €.**
10. autres petits investissements : **26.371,49 €** (libération de parts SPGE + IGRETEC 21.371,49 €, barrière gens du voyage 5.000 €.)

En conclusion :

Bien que le tax shift ait impacté douloureusement les finances communales, le Collège communal soumet une nouvelle fois à l'approbation du Conseil communal **un budget 2017 en équilibre**. Il présente **un boni de 244.367,63 €** légèrement inférieur à celui de l'année passée.

La masse salariale, la fiscalité, les frais de fonctionnement, la charge de dette restent globalement maîtrisés dans ce budget 2017.

Le présent budget traduit le souci qu'aura eu et entend avoir le Collège communal de ne faire porter l'effort à consentir ni sur la population, ni sur la qualité du service qui lui est rendu ni sur le personnel qui met ce service en œuvre.

Le résultat à l'exercice propre est en baisse même s'il reste positif. Il traduit nettement toutes les causes extérieures qui nous impactent de plus en plus. Même si la tendance « piranha » du Fédéral est compensée par les réflexes « écureuil » du pouvoir local. En effet, le Collège a anticipé les difficultés en limitant les dépenses et en n'oubliant pas qu'il y aura encore des lendemains qui déchantent.

Par le Collège

Le Directeur Général

Le Député-Bourgmestre

M. Xavier GOBBO

M. Jean-Charles LUPERTO